

COLLECTIVITÉ : VIEUSSAN

Tableau d'avancement au GRADE DE Redacteur Principal 1^{ere} classe

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)

ANNÉE 2016

NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
1	BAUMEY Jolande	Redacteur Principal 2 ^{eme} classe	B	Redacteur Principal 1 ^{ere} classe	1 ^{er} octobre 2016

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

A VIEUSSAN, le 20 octobre 2016

Signature de l'autorité territoriale et cachet

